

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 octobre 2022

Convocation du 5 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Nombre de Conseillers présents : 19

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 14 octobre 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LINARD, ORIEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mr GOURDON Yves donne pouvoir à Mr EDIN François
Mr LUCIEN David donne pouvoir à Mr CHAPON Dominique

Absents : Mr CONGNARD André
Mr GUILLEUX Michel
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr TUFFIER Jérôme
Mme MAUXION Anita

Convocation : 05/10/2022

Affichage : 15/10/2022

Secrétaire de séance : Mme Raphaëlle DESPLATS

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2022/2023 DE L'ECOLE SAINT JEAN DE JARZE

Madame Nathalie LEGRAND rappelle qu'après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion du 9 mai 2022 d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement pour l'année 2021 :

- Coût d'un élève en maternelle : 1 406 €
- Coût d'un élève en élémentaire : 400 €

Madame Nathalie LEGRAND propose de reconduire la participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

	Maternelle	Elémentaire
JARZE VILLAGES	31 élèves	40 élèves
TOTAL	31 X 1 406 €	40 X 400 €
PARTICIPATION	59 586 €	

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
Cette participation se fera en 10 versements avec effet rétroactif.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.